

Journal officiel n°0006

Démocratie Normalienne Ernestienne et Supercool

21 décembre 2025

Table des matières

| | |
|---|----------|
| I. Révisions constitutionnelles | 2 |
| 1. Ajout d'un titre à la constitution | 2 |
| 2. Précisions concernant le renouvellement partiel du conseil constitutionnel | 2 |
| 3. Modification des règles de censure | 2 |
| 4. Ajout du vote blanc | 2 |
| 5. Redéfinition du statut d'ancien citoyen | 2 |
| II. Nouvelles lois | 3 |
| 6. Ecriture d'un traité de reconnaissance mutuelle avec la République Participative du Dibistan | 3 |
| 7. Plat officiel de l'Ernestie | 3 |
| III. Lois refusées | 4 |
| 8. Ecriture des textes officiels en jaune-violet | 4 |

partie I.

Révisions constitutionnelles

1. Ajout d'un titre à la constitution

L'article 5 de la constitution est déplacé dans sa propre partie, nommée "Conseil constitutionnel".

2. Précisions concernant le renouvellement partiel du conseil constitutionnel

S'ajoute à l'article 5.4.3.b, la phrase suivante: *Pendant une élection de renouvellement partiel, les votes du premier et second tour pourront être initiés d'autres jours que le mercredi ou dimanche ; seules les durées relatives des votes et de l'entre deux tour, de 48h doivent être respectées. Ces votes devront toujours être initiés en journée.*

3. Modification des règles de censure

Le terme volontairement est supprimé de l'article 16.2. Ainsi, le conseil constitutionnel peut dorénavant censurer un texte prêtant involontairement à confusion.

4. Ajout du vote blanc

Le vote blanc est désormais inscrit dans la constitution. Les personnes votant blanc seront reconnus comme participant à la vie de l'Ernestie, notamment pour obtenir le statut d'ancien citoyen. Le vote blanc n'influence pas le résultat du vote.

5. Redéfinition du statut d'ancien citoyen

Les modalités nécessaires pour devenir ancien citoyen sont réduites à avoir participé à au moins 3 des 10 derniers votes clos.

partie II.

Nouvelles lois

6. Ecriture d'un traité de reconnaissance mutuelle avec la République Participative du Dibistan

Les citoyens ernestiens sont favorables à l'écriture d'un Traité de Reconnaissance Mutuelle avec la République Participative du Dibistan. Celui-ci sera rédigé une fois que les citoyens de la RPD auront donné leur accord.

7. Plat officiel de l'Ernestie

La présente loi fait du plateau de fromage le plat officiel de l'Ernestie. Ce plateau de fromage devra contenir au moins la moitié des fromages suivants :

- Saint Marcellin
- Saint-Nectaire
- Roquefort
- Mont d'or
- Brillat Savarin
- Mimolette
- Tomme de Savoie
- Camembert
- Époisse
- Comté
- Picodon

D'autres fromages peuvent être ajoutés. Tous les fromages peuvent être remplacés par leur version vegan. Lors des évènements officiels, il est nécessaire d'avoir au moins un fromage vegan.

partie III. Lois refusées

8. Ecriture des textes officiels en jaune-violet

Cette proposition de loi a été refusée avec 3 votes pour et 9 votes contre.

